



## Algérie

Boubakeur Benbouzid  
Ministre de l'Éducation Nationale



*Monsieur Boubakeur BENBOUZID est titulaire d'un doctorat d'Etat de l'Institut Polytechnique de Odessa (ex-URSS). Il a occupé les fonctions de professeur et de Président du Conseil Scientifique de l'Université de Blida (1987), puis Recteur (1991). Il a occupé les fonctions de Ministre Délégué aux Universités et à la Recherche Scientifique (1993), de Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique (1994/97), de Ministre de l'Education Nationale (1997/2002) et de Ministre de la Jeunesse et des Sports (2003). Depuis, il occupe les fonctions de Ministre de l'Education Nationale.*

### **L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir**

L'inclusion devrait être un souci, non seulement majeur mais, permanent pour tout responsable qui s'occupe d'éducation et de formation. L'enseignement, l'éducation et la formation constituent une action hautement sociale qui doit être agencée pour permettre à tout individu, quel que soit son âge, son origine sociale ou potentiel individuel, de trouver ce pourquoi il est le plus doué et le plus apte. Elle doit également être organisée de manière flexible autorisant à tout un chacun de progresser au rythme de ses possibilités et de transmettre aux autres ce qu'il a pu lui-même apprendre et d'évoluer pleinement tout au long de sa vie.

Assurer une éducation inclusive suppose d'avoir conscience du handicap, notion complexe variée et multiple ; d'avoir la volonté d'éradiquer la marginalisation que les enfants, les parents et même parfois les enseignants élèvent en barrière vis-à-vis de ceux que la nature ou le destin a frappé.

Il ne suffit pas seulement de pouvoir donner à ces catégories de population orpheline, handicapée ou délinquante, les moyens de leur prise en charge et de les mettre dans des conditions d'apprentissage qui leur conviennent, mais encore de pouvoir les intégrer dans des écoles ordinaires, voire dans les mêmes classes afin de leur permettre, dès leur plus jeune âge, de s'intégrer à l'environnement sociétal réel et aux non-handicapés d'apprécier et de respecter les différences.

L'inclusion c'est pouvoir donner à toute personne, et en particulier aux handicapés, les moyens et les conditions d'accès à la connaissance, au savoir faire et savoir être et de leur assurer une formation qui puisse les rendre capable d'occuper un emploi à leur dimension; c'est aussi un moyen d'assurer la réinsertion sociale des détenus.

La réalisation de cet objectif d'éducation inclusive ne peut être réalisable qu'avec la participation active de la société civile et l'élaboration de textes juridiques ainsi qu'une réglementation protégeant les personnes vulnérables, l'enfance et la jeunesse.